

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre avril à 18H30, légalement convoqués, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence de Laurent GERARD Maire.

Présents : MM. BELENA Olivier, COUPET Camille, DESHABIT Francis, DESHABIT Philippe, DICK Nathalie, DENEUX Pascal, GERARD Laurent, HEU Dorothée, LECLERCQ Alicia, SONNECK Sébastien

Absent : Mme BAUDE Ophélie

Secrétaire de séance : Mme HEU Dorothée

Convocation : 18/04/2026

Publication : 05/05/2026

1. Nomination d'un secrétaire de séance.

A l'unanimité des membres présents Madame HEU Dorothée est nommée secrétaire de séance.

2. Approbation du conseil municipal du 26 Mars 2026

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du 26 mars 2026, il est approuvé à l'unanimité des membres.

3. Compte Financier Unique 2025

Monsieur Le Maire ne prend pas part au vote et sort de la salle.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération 01_2023 du 07/04/2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la Ville de Plainville ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Ville de Plainville ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés 10 voix, 0 voix contre et 0 abstention s'étant manifestées,
Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la Ville de Plainville comme suit

Dépenses de fonctionnement : 146 892.82 €

Recettes de fonctionnement : 148 172.37 €

Dépenses d'investissement : 68 193.33 €

Recettes d'investissement : 19 469.89 €

- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents

3. Affectation du résultat 2025

- **Considérant** qu'il y ait lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
- **Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025
- **Constatant** que le compte administratif fait apparaître :
 -
 - - un excédent de fonctionnement de : **1279.55€**
 - - un excédent reporté de : **344 515.85€**
 - Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **345 795.40€**
 -
 - - un excédent d'investissement de : **28 658.73€**
 - - un déficit des restes à réaliser de : **9 559.62€**
 - Soit un besoin de financement de : **38 218.35€**
 -
 -
 - **DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :
 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT **345 795.40€**
 - AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) : **38 218.35€**
 - RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) **307 577.05 €**
 - RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT **28 658.73€**

4. Vote du Budget Primitif 2026 :

Monsieur Le maire expose le contenu du budget. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 2026 arrêté comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses 426 266.05€

Recettes : 426 266.05€

Investissement :

Dépenses : 132 480.81 €

Recettes : 132 480.81 €

5. Vote du taux de la fiscalité.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents vote les taux d'imposition de l'année 2026.

Décide de ne pas augmenter les taux 2026 :

Foncier bâti : 41.04 %

Foncier non bâti : 47.66 %

Taxe habitation : 11.96 %

6. Devis investissement.

Monsieur Le Maire propose de regarder le devis présenté par Madame GAUDEFRIN en réunion le 12 décembre 2025 de l'entreprise : ETS MASCITTI Nino et compagnie de Villers Cotterêts (ayant déjà travaillé sur la mare de PERENNE, concernant la mare de Plainville) ont fait une proposition pour les travaux pour un montant de 14 725 € HT soit 17 670 € TTC.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de reporter ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion, et demande à Monsieur SONNECK de faire aussi un devis pour la mare.

7. Remboursement de frais

Monsieur Le Maire expose aux membres de l'Assemblée de procéder à un remboursement d'une avance de fournitures et de carburant à Madame DICK Nathalie et Monsieur DESHABIT François.

Madame DICK Nathalie pour un montant de 55.11€ chez LECLERC BRETEUIL pour l'achat des chocolats de pâques.

Monsieur DESHABIT François pour un montant de 40.04€ pour du carburant sans plomb 98 chez LECLERC MONTDIDIER.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de rembourser 55.11€ à Madame DICK et 40.04€ à Monsieur DESHABIT.

8. Convention de partenariat.

Monsieur Le Maire donne lecture d'une convention pour un partenariat pour l'intervention des destructions des nids de frelons.

La convention a pour objet de définir les conditions du partenariat entre la commune de Plainville et la société Le Rucher Responsable de Picardie dans le cadre de la destruction de nids de frelons asiatiques sur le territoire.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la convention de partenariat avec le Rucher Responsable de Picardie.

9. Questions et informations diverses.

- Monsieur DESHABIT François propose son aide à l'agent communal pour l'entretien de la commune.
- Proposition de Monsieur ZAFFIROFF pour l'entretien du clocher à titre gracieux, Monsieur Le Maire souhaite se renseigner au préalable.
- 8 Mai : Madame DEVISSCHER va interpréter la Marseillaise.
- Réparation des grilles de la mare à la scierie.
- Monsieur DJANI ayant démissionné du Conseil Municipal, Monsieur Le Maire va lui demander s'il souhaite rester dans les commissions dont il faisait partie.
- Proposition d'un dépôt pain avec installation de casier sans majoration des prix, travaux faits par Monsieur

Conseil Municipal du 24/04/2026

DESHABIT François.

Séance levée à 20h50.

M. Laurent GERARD Maire.

Mme HEU Dorothée Secrétaire